

Contrat de mission temporaire



EURL DYRR au capital de 90.000 € - SIRET N° 482 711 108 00019 - RCS Nanterre
APE 7820Z - Garant financier : SOCAMETT - 2 rue de Penthievre - 75008 PARIS

Client

DAQUA

27 RUE DE LA PETITE MEILLERAIE

44840 LES SORINIÈRES

N° Client DAQUA
Contact Brice 07 65 83 24 15
Lieu Mission PISCINE BELLIARD - 133 RUE BELLIARD
75018 PARIS 18
Moyen Acces TRANSPORT EN COMMUN

Siret 82987670500031 **Naf** 2813Z
Effectif : 20 à 49 sal. **Durée Coll:** **Org.tps travail** :

Motif Accroissement temporaire d'activité

Dates 30/06/2025 au 30/06/2025 inclus *
Souplesse 30/06/2025 au 02/07/2025 à terme précis
Durée hebdo 35,00 Hrs **Période d'essai** 2 JT
Horaires 11h00-18h00 -
HORAIRES NON CONTRACTUELS.
Retraite : Caisse Retraite : AG2R La Mondiale – 154 rue Anatole
France – 92599 Levallois-Perret Cedex.
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant
de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux
articles L.1251-30 et L.1251-31
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES.

Payé

Taux horaire payé (brut) 11,88 Eur/H
INDEMNITE REPAS 4,80 Eur/Jt

IFM:10% ICP:10%
Payé après le 12 du mois suivant, Possibilité d'acompte.
Adr V.M.:CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony

Interimaire

DIALLO MAMADOU DIAN

16 AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE
CHEZ ASSOCIATION JOLY
94360 BRY-SUR-MARNE

N° Matricule 9855
Nationalité Guinéenne
N° Séc. Soc. 1800499330095/13
Né(e) le 10/04/1980 à POPODARA GUINEE
Qualification MANUTENTIONNAIRE (Non cadre) Pcs:671c
Titre Profession C.Séjour:23Y53RT70 - 9403223805 23/12/2030

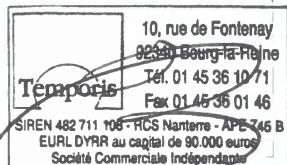
Justificatif LIÉ AU CHANTIER DE LA PISCINE BELLIARD A TERMINER DANS
LES DÉLAIS.

Caractéristiques du poste VIDAGE ET REMPLISSAGE DES
FILTRES A SABLE / PORTAGE DE SEAUX DE SABLE.
Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles
du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande
Salaire de référence 11,88 Eur

Facteurs pénibilité: Non

Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain, le rapatriement du
salarié est à la charge de l'ETT, à l'exception du cas où le salarié rompt
volontairement sa mission avant le terme prévu du contrat.
L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve
des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11 du code du travail.
Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les
caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la
responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.
Il peut donc vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation
PÔLE EMPLOI.
Adr.V.M.:CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony

Fait à BOURG LA REINE le 27/06/2025



Contrat à retourner à l'ETT signé sous 48 H.
Signature de l'interimaire BRY-SUR-MARNE le 27/06/2025



Contrat de mission temporaire



EURL DYRR au capital de 90.000 € - SIRET N° 482 711 108 00019 - RCS Nanterre
APE 7820Z - Garant financier : SOCAMETT - 2 rue de Penthièvre - 75008 PARIS

Client	DAQUA
	27 RUE DE LA PETITE MEILLERAIE
	44840 LES SORINIÈRES

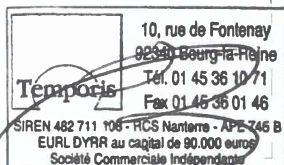
N° Client	DAQUA
Contact	Brice 07 65 83 24 15
Lieu Mission	PISCINE BELLIARD - 133 RUE BELLIARD 75018 PARIS 18
Moyen Accés	TRANSPORT EN COMMUN
Siret	82987670500031 Naf 2813Z
Effectif	20 à 49 sal. Durée Coll: Org.tps travail :

Motif	Accroissement temporaire d'activité
-------	-------------------------------------

Dates	30/06/2025 au 30/06/2025 inclus *
Souplesse	30/06/2025 au 02/07/2025 à terme précis
Durée hebdo	35,00 Hrs Période d'essai 2 JT
Horaires	11h00-18h00 - HORAIRES NON CONTRACTUELS.
Retraite	Caisse Retraite : AG2R La Mondiale - 154 rue Anatole France - 92599 Levallois-Perret Cedex.
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31 CHAUSSURES DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES.	

Payé	
Taux horaire payé (brut)	11,88 Eur/H
INDEMNITE REPAS	4,80 Eur/Jt
IFM: 10% ICP: 10% Payé après le 12 du mois suivant, Possibilité d'acompte. Adr.V.M.: CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony	

Fait à BOURG LA REINE le 27/06/2025



Interimaire	DIALLO MAMADOU DIAN
	16 AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE
	CHEZ ASSOCIATION JOLY
	94360 BRY-SUR-MARNE

N° Matricule	9855
Nationalité	Guinéenne
N° Séc. Soc.	1800499330095/13
Né(e) le	10/04/1980 à POPODARA GUINEE
Qualification	MANUTENTIONNAIRE (Non cadre) Pcs:671c
Titre Profession	C.Séjour:23Y53RT70 - 9403223805 23/12/2030

Justificatif	LIÉ AU CHANTIER DE LA PISCINE BELLIARD A TERMINER DANS LES DÉLAIS.
--------------	---

Caractéristiques du poste	VIDAGE ET REMPLISSAGE DES FILTRES A SABLE / PORTAGE DE SEAUX DE SABLE.
Risques professionnels	Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande	
Salaire de référence	11,88 Eur

Facteurs pénibilité: Non

Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain, le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, à l'exception du cas où le salarié rompt volontairement sa mission avant le terme prévu du contrat.
L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11 du code du travail.
Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.
Il peut donc vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI.
Adr.V.M.: CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony

Contrat à conserver. Signature de l'interimaire BRY-SUR-MARNE
le 27/06/2025



Contrat de mission temporaire



EURL DYRR au capital de 90.000 € - SIRET N° 482 711 108 00019 - RCS Nanterre
APE 7820Z - Garant financier : SOCAMETT - 2 rue de Penthièvre - 75008 PARIS

Client	LAUNET
	22 AVENUE BLAISE PASCAL
	60000 BEAUVAIS

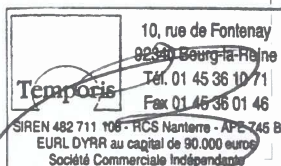
N° Client	LAUNE
Contact	M. Paul Chazelles
Lieu Mission	59-63 RUE DU ROCHER 75008 PARIS 08
Moyen Accés	SELON CONVENANCE
Siret	52732023800050 Naf 2511Z
Effectif	: 50 à 99 sal. DuréeColl: Org.tps travail :

Motif	Accroissement temporaire d'activité
--------------	-------------------------------------

Dates	27/06/2025 au 27/06/2025 inclus *
Souplesse	27/06/2025 au 01/07/2025 à terme précis
Durée hebdo	35,00 Hrs Période d'essai 2 JT
Horaires	08h00-16h00 -
HORAIRES NON CONTRACTUELS.	
Retraite : Caisse Retraite : AG2R La Mondiale – 154 rue Anatole France – 92599 Levallois-Perret Cedex.	
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31	
PORT DES EPI OBLIGATOIRE.	
SÉCURITÉ ASSURÉE PAR L'EU.	

Payé	
Taux horaire payé (brut)	11,88 Eur/H
PANIER NON SOUMIS	10,10 Eur/Jt
PANIER SOUMIS	1,10 Eur/Jt
50% PASS NAVIGO MENSUEL	2,34 Eur
IFM:10% ICP:10%	
Payé après le 12 du mois suivant, Possibilité d'acompte.	
Adr.V.M.:CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony	

Fait à BOURG LA REINE le 26/06/2025



Interimaire	DIALLO MAMADOU DIAN
	16 AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE CHEZ ASSOCIATION JOLY 94360 BRY-SUR-MARNE

N° Matricule	9855
Nationalité	Guinéenne
N° Séc. Soc.	1800499330095/13
Né(e) le	10/04/1980 à POPODARA GUINEE
Qualification	MANOEUVRE (Non cadre) Pcs:671c
Titre Profession	C.Séjour:23Y53RT70 - 9403223805 23/12/2030

Justificatif	NOUVELLE COMMANDE NECESSITANT UN RENFORT D'EQUIPE POUR RESPECT DES DELAIS
---------------------	---

Caractéristiques du poste	Chargement et déchargement de camion / Aides aux diverses tâches sur le chantier / Port de charges lourdes / Nettoyage de chantier.
Risques professionnels	Ce poste est à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande	
Salaire de référence	11,88 Eur
PANIER NON SOUMIS	: 10,10 € / JT
PANIER SOUMIS	: 1,10 € / JT
PASS NAVIGO	: 2,34 € / JT

Facteurs pénibilité:	Non
-----------------------------	-----

Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain, le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, à l'exception du cas où le salarié rompt volontairement sa mission avant le terme prévu du contrat.	
L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11 du code du travail.	
Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.	
Il peut donc vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI.	
Adr.V.M.:CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony	

Contrat à retourner à l'ETT signé sous 48 H.	
Signature de l'interimaire	BRY-SUR-MARNE le 26/06/2025



Contrat de mission temporaire



EURL DYRR au capital de 90.000 € - SIRET N° 482 711 108 00019 - RCS Nanterre
APE 7820Z - Garant financier : SOCAMETT - 2 rue de Penthievre - 75008 PARIS

Client	LAUNET
	22 AVENUE BLAISE PASCAL
	60000 BEAUVAIS

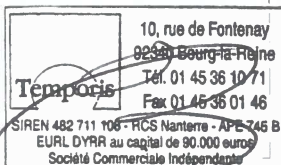
N° Client	LAUNE
Contact	M. Paul Chazelles
Lieu Mission	59-63 RUE DU ROCHER 75008 PARIS 08
Moyen Acces	SELON CONVENANCE
Siret	52732023800050 Naf 2511Z
Effectif	: 50 à 99 sal. DuréeColl: Org.tps travail :

Motif	Accroissement temporaire d'activité
-------	-------------------------------------

Dates	27/06/2025 au 27/06/2025 inclus *
Souplesse	27/06/2025 au 01/07/2025 à terme précis
Durée hebdo	35,00 Hrs Période d'essai 2 JT
Horaires	08h00-16h00 -
HORAIRES NON CONTRACTUELS.	
Retraite : Caisse Retraite : AG2R La Mondiale - 154 rue Anatole France - 92599 Levallois-Perret Cedex.	
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31	
PORT DES EPI OBLIGATOIRE.	
SÉCURITÉ ASSURÉE PAR L'EU.	

Payé	
Taux horaire payé (brut)	11,88 Eur/H
PANIER NON SOUMIS	10,10 Eur/Jt
PANIER SOUTMIS	1,10 Eur/Jt
50% PASS NAVIGO MENSUEL	2,34 Eur
IFM: 10% ICP: 10%	
Payé après le 12 du mois suivant, Possibilité d'acompte.	
Adr.V.M.: CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony	

Fait à BOURG LA REINE le 26/06/2025



Interimaire	DIALLO MAMADOU DIAN
	16 AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE
	CHEZ ASSOCIATION JOLY 94360 BRY-SUR-MARNE

N° Matricule	9855
Nationalité	Guineenne
N° Séc. Soc.	1800499330095/13
Né(e) le	10/04/1980 à POPODARA GUINEE
Qualification	MANOEUVRE (Non cadre) Pcs:671c
Titre Profession	C.Séjour:23Y53RT70 - 9403223805 23/12/2030

Justificatif	NOUVELLE COMMANDE NECESSITANT UN RENFORT D'EQUIPE POUR RESPECT DES DELAIS
--------------	---

Caractéristiques du poste	Chargement et déchargement de camion / Aides aux diverses tâches sur le chantier / Port de charges lourdes / Nettoyage de chantier.
Risques professionnels	Ce poste est à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Reférence de commande	
Salaire de référence	11,88 Eur
PANIER NON SOUMIS	: 10,10 € / JT
PANIER SOUMIS	: 1,10 € / JT
PASS NAVIGO	: 2,34 € / JT

Facteurs pénibilité: Non

Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain, le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, à l'exception du cas où le salarié rompt volontairement sa mission avant le terme prévu du contrat.	
L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11 du code du travail.	
Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.	
Il peut donc vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI.	
Adr.V.M.: CIAMT - 132 avenue Aristide Briand - 92160 Antony	

Contrat à conserver. Signature de l'interimaire BRY-SUR-MARNE le 26/06/2025

